

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND AUXERROIS

Annexe 6
Programme d'action

17 Octobre 2023 : Version Arrêtée



SOMMAIRE

INTRODUCTION	
LE CADRE LEGISLATIF DU PROGRAMME D'ACTION	3
LE CONTENU DU PROGRAMME D'ACTION	3
DU PAS AU PROGRAMME D'ACTIONS	4
LES FICHES ACTIONS	8
FICHES GOUVERNANCE	8
FICHES AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	9
FICHES RESSOURCES NATURELLES	10
FICHE ÉCONOMIE ET COMMERCE	11
FICHE FONCIER	11
FICHE HABITAT ET BATI	12
FICHES MOBILITES	12
FICHE ATTRACTIVITE	13
SYNTHESE DES FINANCEMENTS	14



INTRODUCTION

LE CADRE LEGISLATIF DU PROGRAMME D'ACTION

D'après le décret n° 2021-639 du 21 mai 2021 modifiant certaines dispositions du Code de l'Urbanisme, le Scot modernisé peut comprendre un «programme d'actions» afin de «mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du Scot», ces actions pouvant être portées par la structure chargée de son élaboration, par les EPCI membres de cette structure, ou « tout autre acteur public ou privé du territoire concourant à la mise en œuvre du Scot ou associé à son élaboration, en prenant en compte les compétences de chacun ». Ce programme peut identifier « les actions prévues relatives aux objectifs nationaux de l'État et aux objectifs régionaux, ou les mesures prévues dans les conventions ou contrats qui les concernent, quand ils existent, dès lors que ceux-ci concourent à la mise en œuvre du Scot ».

LE CONTENU DU PROGRAMME D'ACTION

Le programme d'action constitue l'outil de mise en œuvre du projet politique développé dans le PAS et détaillé dans les prescriptions et recommandations du DOO.

D'autre part le programme d'action vise à identifier des outils d'implémentation au niveau du SCoT afférents aux orientations de planification établies aux échelles supra-territoriale (départementale, régionale, nationale, etc.).

A travers des fiches actions, le programme d'action propose des solutions de mise en œuvre de la stratégie, des orientations et des objectifs du SCoT.

Les actions proposées prennent en compte l'ensemble des partenaires à associer, les capacités de financement liées, ainsi que la temporalité vis-à-vis du SCoT. Des modalités d'évaluation de chaque action sont proposées afin de pouvoir s'assurer de leur efficacité.



DU PAS AU PROGRAMME D'ACTIONS

Les fiches actions détaillées dans ce programme d'action répondent à la stratégie de territoire développée dans le PAS et découle des mesures prescrites et recommandées dans le DOO.

Thématique Gouvernance

Stratégie PAS / Orientations & Objectifs DOO

De façon transversale à la stratégie du PAS, ainsi que les orientations et objectifs du DOO, trois actions spécifiques ont été élaborées pour répondre aux enjeux de la gouvernance dans son ensemble.



Fiches Programme d'Action

Action 1 : Conseiller les EPCI et communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme Action 2 : Assurer une évaluation renforcée du SCoT Action 3 : Contribuer à la réalisation du SRADDET

Thématique Aménagement et Développement Durable

Stratégie PAS

Orientation 1.1 Une armature territoriale attractive et répondant aux besoins des habitants

1.1.1 Répondre aux besoins de logements de la population actuelle et à venir

1.1.1.b Développer une offre de logements Orientation 1.5 Une agriculture dynamique Orientation 2.2 Un environnement riche à

préserver et valoriser

2.2.2. Investir dans le patrimoine 2.2.2.a. Investir dans le patrimoine pour rendre le

territoire plus attractif

Orientation 2.4 La réduction de l'exposition aux risques de la population

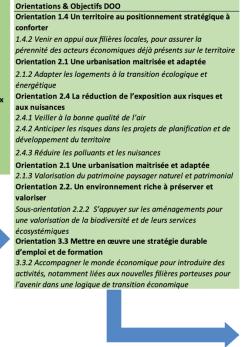
2.4.1 Veiller à la bonne qualité de l'air

2.4.2 Réduire les risques

2.4.3 Limiter le bruit

Orientation 3.2 Vers un territoire autonome

3.2.2 Une alimentation durable



Fiches Programme d'Action

Action 4 : Accompagner les EPCI et les communes dans la sensibilisation du public vis-à-vis de l'aménagement durable

Action 5 : Soutenir les programmes «Action Cœur de

Ville» et «Petites Villes de Demain»

Action 6 : Appuyer les communes et EPCI dans la mise en accessibilité des aménagements urbains aux personnes à mobilité réduite



Thématique Ressources Naturelles

Stratégie PAS

Orientation 2.2 Un environnement riche à préserver et valoriser

2.2.1. La Trame verte et bleue à préserver Orientation 3.1 Une gestion plus économe

des espaces et une préservation assurée des ressources

3.1.2. Faire de l'eau une ressource préservée 3.1.3. Gérer durablement les ressources du sol

Orientation 3.2 Vers un territoire autonome

3.2.1. Favoriser les énergies renouvelables

Orientations & Objectifs DOO

Orientation 2.2. Un environnement riche à préserver

Sous-orientation 2.2.1 Préserver la Trame Verte et Bleue Sous-orientation 2.2.2 S'appuyer sur les aménagements pour une valorisation de la biodiversité et de leurs services écosystémiques

Orientation 3.1. Une gestion plus économe des espaces et une préservation assurée des ressources

3.1.2 Préserver la ressource en eau, adapter son utilisation, et la gérer durablement, afin de faire face aux aléas climatiques existants et à venir

3.1.3 Préserver le foncier agricole pour assurer le maintien d'une agriculture dynamique sur le territoire Orientation 3.2 Vers un territoire autonome

3.2.1. Favoriser les énergies renouvelables dans la diversification du mix énergétique, tout en préservant les réservoirs de biodiversité et les espaces agricoles alimentaires

Fiches Programme d'Action

ction 7 : Centraliser et recenser les données liées aux ressources naturelles à l'échelle communale ou intercommunale Action 8 : Accompagner les EPCI dans la réalisation de leur PCAET

Thématique Economie et Commerce

Stratégie PAS

Orientation 1.2 Un territoire s'adaptant aux évolutions commerciales

1.2.1. Construire une stratégie commerciale commune 1.2.2. Limiter les créations ou développement des zones commerciales

1.2.3. Rationnaliser les flux logistiques

Orientation 1.4 Un territoire au positionnement stratégique à conforter

Orientation 3.1 Une gestion plus économe des espaces et une préservation assurée des ressources

3.1.1.c. S'accorder sur une stratégie foncière à vocation

Orientation 2.3 Mettre en œuvre une stratégie durable d'emploi et de formation



Orientations & Objectifs DOO

Orientation 1.2 Un maillage commercial à conforter sur un bassin de

1.2.1 Adopter une stratégie commerciale commune et cohérente pour revitaliser les centralités et répondre aux besoins réels des populations dans un contexte de dynamique démographique mesurée et de vieillissement de la population

1.2.2 Limiter la création et le développement des zones commerciales existantes, en privilégiant l'existant pour l'accueil de commerces qui le

1.2.3 Renforcer l'attractivité des centralités à travers des aménagements urbains de qualité et une accessibilité améliorée

1.2.4 Développer la filière logistique de manière rationnelle, sobre, et tournée vers les nouvelles technologies pour une efficacité renforcée Orientation 1.4 Un territoire au positionnement stratégique à conforter

1.4.1 Proposer une offre d'accueil économique structurée et diversifiée, pour encourager l'accueil de nouvelles entreprises

1.4.2 Venir en appui aux filières locales, pour assurer la pérennité des acteurs économiques déjà présents sur le territoire

Orientation 3. Mettre en œuvre une stratégie durable d'emploi et de formation

3.3.2 Accompagner le monde économique pour introduire des activités, notamment liées aux nouvelles filières porteuses pour l'avenir dans une logique de transition économique

3.3.3 Capitaliser sur une offre économique de proximité, permettant un soutien à l'emploi et l'économie locale

3.3.4 Soutenir les savoir-faire historiques, filières locales, et secteurs économiques déjà présents sur le territoire

Fiches Programme d'Action

Action 9: Appuyer les communes et EPCI dans la réalisation de leurs inventaires des zones d'activités économiques, et leur analyse de potentiel de densification et de l'état des friches



Thématique Foncier

Stratégie PAS

Orientation 3.1 Une gestion plus économe des espaces et une préservation assurée des ressources

3.1.1 Reduire la consommation fonclere pour s'inscrire dans une trajectoire « zero artificialisation nette » a horizon 2050

Orientations & Objectifs DOO

Orientation 1.1 Une armature territoriale attractive et répondant aux besoins des habitants

Orientation 1.2 Un maillage commercial à conforter sur un bassin de vie étendu

1.2.4 Développer la filière logistique de manière rationnelle, sobre, et tournée vers les nouvelles technologies pour une efficacité renforcée

Orientation 1.4 Un territoire au positionnement stratégique à conforter

1.4.1 Proposer une offre d'accueil économique structurée et diversifiée, pour encourager l'accueil de nouvelles entreprises

Orientation 3.1 Une gestion plus économe des espaces et une préservation assurée des ressources

3.1.1 Réduire la consommation foncière pour s'inscrire dans une trajectoire « zéro artificialisation nette » a horizon 2050, à la fois pour les objectifs en matière d'habitat et le développement économique

3.1.3 Préserver le foncier agricole pour assurer le maintien d'une agriculture dynamique sur le territoire



Fiches Programme d'Action

Action 10 : Créer un observatoire des données foncières

Thématique Habitat et Bâti

Stratégie PAS

Orientation 1.1 Une armature territorailes attractive et répondant aux besoins des habitants

1.1.1. Répondre aux besoins de logements de la population actuelle et à venir

Orientation 2.1 Une urbanisation maitrisée et adaptée

Orientation 3.1 Une gestion plus économe des espaces et une préservation assurée des ressources

3.1.1 Reduire la consommation fonclere pour s'inscrire dans une trajectoire « zero artificialisation nette » a horizon 2050

3.1.1.b Territorialiser les objectifs en matière d'habitat en

s'appuyant sur les stratégies locales

Orientations & Objectifs DOO

Orientation 1.4 Un territoire au positionnement stratégique à conforter

1.4.1 Proposer une offre d'accueil économique structurée et diversifiée, pour encourager l'accueil de nouvelles entreprises

Orientation 2.1 Une urbanisation maitrisée et adaptée

2.1.1 Favoriser les opérations de renouvellement et de réhabilitation pour limiter l'étalement urbain, tout en répondant aux besoins des populations anciennes et nouvelles

2.1.2 Adapter les logements à la transition écologique et énergétique

Orientation 3.1 Une gestion plus économe des espaces et une préservation assurée des ressources

3.1.1 Réduire la consommation foncière pour s'inscrire dans une trajectoire « zéro artificialisation nette » a horizon 2050, à la fois pour les objectifs en matière d'habitat et le développement économique

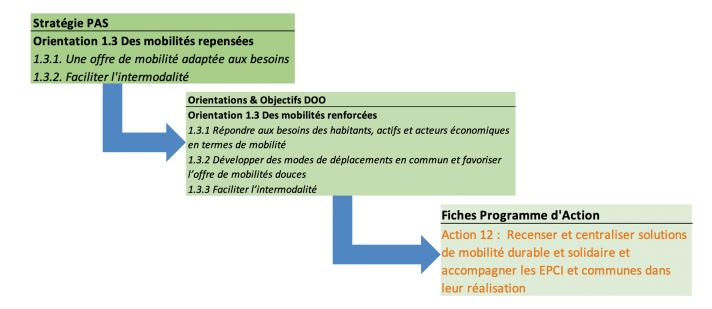


Fiches Programme d'Action

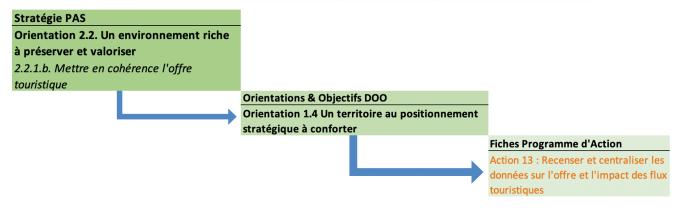
Action 11 : Accompagner les EPCI et les communes dans la lutte contre la vacance et l'habitat indigne



Thématique Mobilités



Thématique Attractivité





LES FICHES ACTIONS

FICHES GOUVERNANCE

1	Conseiller les EPCI et communes dans l'élaboration de leurs documents
	d'urbanisme
Contexte	Le Schéma de Cohérence Territorial s'intègre dans un cadre de documents d'urbanisme, et entretient avec certain un rapport de compatibilité. Ainsi, les PLU(i), PDU, et PLH doivent lui être compatibles (Art. L111-1-1 et L142-1 Code de l'Urbanisme).
Objectif	Établir un développement cohérent sur l'ensemble du territoire, à toutes les échelles en compatibilité avec les orientations et objectifs du DOO. Partager les données et retours d'expérience entre les porteurs de projet.
Contenu	 Notes d'enjeux Formulation d'avis sur les documents d'urbanisme Conseils auprès des porteurs de projet
Temporalité	En continu.
Partenaires	EPCI ; Communes ; PPA.
Financement	Temps agent
Évaluation	Suivi des EPCI/communes conseillés et des EPCI/communes ayant adopté un PLU(i).

2	Assurer une évaluation renforcée du SCoT
Contexte	Selon l'article L143-28 du Code de l'Urbanisme, « Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, l'établissement public [] procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales []. Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'État, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement []. Sur la base de cette analyse [] l'établissement public [] délibère sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision ».
Objectif	S'assurer, que le territoire suive une tendance allant vers une réalisation des objectifs et orientations énoncés dans le SCoT. Engager, le cas échéant, la modification ou révision du SCoT.
Contenu	 Évaluation du SCoT selon les indicateurs définis dans les annexes Évaluation du SCoT au regard des évolutions législatives, et documents supraterritoriaux intervenus après son approbation Le cas échéant, cahier des charges de modification et/ou révision du SCoT
Temporalité	En continu
Partenaires	EPCI ; Communes ; PPA.
Financement	Temps agent
Évaluation	Bilan du SCoT



3	Contribuer à la modification du SRADDET
Contexte	Le SCoT porte un rôle pivot entre les documents de planification supérieurs qu'il doit intégrer, dont le SRADDET, et les documents infra tels que les PLU(i), PCAET, PDU, etc. Le SCoT entretient un rapport de compatibilité avec le SRADDET. Le SRADDET de la région Bourgogne-Franche approuvé le 16 septembre 2020 est en cours de modification vis-à-vis des objectifs de la loi Climat et Résilience.
Objectif	Participer de manière active à la modification du SRADDET en portant les attentes du territoire, afin de mettre en place des conditions propice à la mise en compatibilité du SCoT une fois le SRADDET modifié.
Contenu	 Analyse des points du SRADDET Rédaction d'un avis afférant à la modification Mise en compatibilité une fois le SRADDET modifié
Temporalité	2023-2024
Partenaires	EPCI ; Communes ; PPA
Financement	Temps agent
Évaluation	Suivi de l'avis et de sa réception par la région.

FICHES AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

4	Accompagner les EPCI et les communes dans la sensibilisation du public
	vis-à-vis de l'aménagement durable
Contexte	Le DOO recommande à plusieurs reprises d'accompagner la réalisation de projets d'aménagements durables, avec des actions de sensibilisation à ces questions écologiques auprès de divers acteurs.
Objectif	La sensibilisation aux questions écologiques et de développement durable permet de faire réaliser les enjeux qui y sont liés au public adressé, ainsi que de leur proposer des possibilités de mise en œuvre dans leurs projets.
Contenu	 Actions de sensibilisation auprès du public Stratégie de Communication Accompagnement de la mise en œuvre des projets
Temporalité	En continu
Partenaires	EPCI ; Communes ; Entreprises ; Associations ; Scolaires.
Financement	Temps agent
Évaluation	Suivi du nombre d'action de sensibilisation ; Suivi de la diffusion des supports.

5	Soutenir les programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » et les futurs dispositifs de l'Etat et Région qui y sont liés
Contexte	Ces programmes nationaux visent à relancer de développement du territoire et améliorer la qualité de vie des habitants de ces petites et moyennes villes. Il s'agit de programmes inclusifs intégrant de nombreux acteurs afin de redynamiser ces villes, et soutenir leurs projets de territoire. Dans le SCoT, 3 villes participent aujourd'hui à ces dispositifs, Auxerre pour « Action Cœur de Ville », et Migennes et Saint-Florentin pour « Petites Villes de Demain ».
Objectif	Soutenir de manière active, les actions de ces programmes, en les intégrant dans la stratégie globale du SCoT.
Contenu	⇒ Identification des mesures du SCoT, correspondant aux dispositifs
Temporalité	En continu
Partenaires	EPCI ; Communes ; ANCT ; PPA.
Financement	Temps agent
Évaluation	des actions de collaborations



6	Appuyer les acteurs économiques et publics sur la mise en place de circuit-court lié à l'alimentation
Contexte	Le PAS indique le souhait des élus du PETR à ce que l'agriculture du territoire alimente les circuits de proximité, et dans ce sens le DOO présente comme recommandation la valorisation des productions locales par le développement des circuits courts de proximité.
Objectif	Soutenir la production agricole locale, grâce à des circuits de proximité, afin d'encourager une économie locale et donc moins émettrice de gaz à effet de serre.
Contenu	 Faciliter les partenariats entre agriculteurs et entreprises locales et acteurs publics Encourager la mise en place de chartes communales sur les circuits-courts
Temporalité	En continu
Partenaires	EPCI; Communes; Chambre d'Agriculture; Agriculteurs; Acteurs économiques.
Financement	Temps agent
Évaluation	Suivi des données sur les circuits-courts ; Suivi des chartes communales le cas échéant

FICHES RESSOURCES NATURELLES

7 Contexte	Centraliser et recenser les données liées aux ressources naturelles à l'échelle communale ou intercommunale Le PAS et le DOO appellent à une gestion résiliente des ressources naturelles, concernant notamment leur protection vis-à-vis des pollutions et des nuisances, ou encore le partage entre les usages de ces ressources. Par ressources naturelles du territoire il est entendu : l'eau, la biodiversité,
	les sols, les forêts, les milieux naturels, l'énergie etc.
Objectif	Amorcer à l'échelle du SCoT une gestion intégrée des ressources naturelles du territoire, appuyée par des données détaillées recensées et centralisées, afin d'aboutir à des choix éclairés quant à sa protection, sa valorisation, et son articulation avec les différents projets d'aménagement.
Contenu	Centralisation et recensement des données
Temporalité	En continu
Partenaires	EPCI ; Communes ; OFB ; PPA.
Financement	Temps agent
Évaluation	Suivi des publications ; Suivi des échanges.

8	Accompagner les EPCI dans la réalisation de leur PCAET
Contexte	Dans le territoire du Grand Auxerrois, seule la Communauté d'agglomération de l'auxerrois dispose d'un PCAET. La communauté de communes Serein et Armance commence à élaborer le sien.
Objectif	Aboutir à des PCAET cohérents avec la stratégie territoriale du SCoT.
Contenu	 Notes d'enjeux Rôle de conseils auprès des EPCI
Temporalité	2024–2027.
Partenaires	EPCI.
Financement	PCAET des EPCI
Évaluation	Suivi des notes d'enjeux ; Suivi des PCAET.



FICHE ÉCONOMIE ET COMMERCE

9	Appuyer les communes et EPCI dans la réalisation de leurs inventaires des zones d'activités économiques, et leur analyse de potentiel de densification et de l'état des friches
Contexte	Selon l'article 220 de la loi Climat et résilience, l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion de certaines zones d'activité économique doit établir un inventaire des zones d'activités économiques. Celui-ci devant permettre pour chaque zone de disposer d'un "état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ; [de] l'identification des occupants de la zone d'activité économique; [et du] taux de vacance de la zone d'activité économique".
Objectif	Il s'agira d'appuyer les autorités porteuses de la compétence dans la création de ces inventaires, afin de disposer de connaissances développées permettant de poursuivre les objectifs et orientations du SCoT sur ces ZAE (optimisation des ZAE et ZAC existantes, réinvestissement des dents creuses, friches et espaces vacants du territoire).
Contenu	 Rôle de conseils auprès des autorités compétentes Mise en relations des autorités compétentes
Temporalité	En continu
Partenaires	EPCI ; Communes ; CCI ; Acteurs Économiques.
Financement	Temps agent
Évaluation	Suivi des données ; Suivi auprès des communes et EPCI conseillers

FICHE FONCIER

10	Recenser et centraliser les données foncières
Contexte	En cohérence avec la Loi Climat et Résilience, l'orientation 3.1 du DOO « Une gestion plus économe des espaces et une préservation assurée des ressources », indique des objectifs de consommation d'espace et de densification pour limiter l'artificialisation des sols.
Objectif	Il s'agira d'avoir des données foncières quantitatives et qualitatives, notamment sur l'état des friches et de la vacance sur l'ensemble du territoire. Cela permettra aux acteurs de connaître les potentiels disponibles sur leur territoire pour limiter au maximum le développement urbain en extension.
Contenu	 État des lieux des friches et de la vacance Mises à jour régulières des données
Temporalité	En continu.
Partenaires	EPCI ; Communes ; PPA.
Financement	Temps Agent
Évaluation	Suivi des données ; Suivi de la consommation d'espace en extension ; Suivi de la réhabilitation de friches.



FICHE HABITAT ET BATI

11	Accompagner les EPCI et/oules communes dans la lutte contre la vacance et l'habitat indigne
Contexte	La stratégie du PAS insiste sur l'importance de développer une action sur la vacance, l'indignité des logements et la préservation du bâti tant pour la reconquête urbaine et que pour certaines ruralités. Les problématiques de la vacance et de l'habitat indigne sont en lien direct avec les questions de recyclage urbain et de rénovation énergétique qui peuvent permettre d'y pallier.
Objectif	Il s'agit dans un premier temps d'obtenir des données fines et précises sur ces phénomènes afin de mieux lutter contre eux. Une réduction de la vacance et de l'habitat indigne permettra de revitaliser les communes et notamment les centres-bourgs, d'entretenir le patrimoine bâti, et d'augmenter l'attractivité du territoire. Ceci participera également à la limitation de la consommation d'espace en extensions pour le résidentiel.
Contenu	 Étude sur l'état des lieux sur la vacance et l'habitat indigne Communication sur les subventions existantes
Temporalité	En continu.
Partenaires	EPCI; Communes; PPA; Propriétaires immobiliers (personnes physiques ou morales).
Financement	Temps agent
Évaluation	Suivi des publications ; Suivi des données.

FICHES MOBILITES

12	Recenser et centraliser solutions de mobilité durable et solidaire et accompagner les EPCI et communes dans leur réalisation
Contexte	L'orientation 1.3 du DOO « Des mobilités renforcées », prescris des mesures pour développer les transports en communs, favoriser l'offre de mobilités douces et l'intermodalité.
Objectif	Augmenter l'offre en moyens de mobilité durables et solidaires pour lutter contre l'autosolisme, réduire la pollution atmosphérique et atténuer les conséquences du changement climatique.
Contenu	 Inventaire des solutions de mobilité durable et solidaire Conseils auprès des EPCI et communes Concertation avec les habitants, usagers et entreprises sur leurs attentes
Temporalité	En continu.
Partenaires	EPCI ; Communes ; Public.
Financement	Temps agent
Évaluation	Suivi des publications ; Suivi des consultations.



FICHE ATTRACTIVITE

13	Recenser et centraliser les données sur l'offre et l'impact des flux touristiques
Contexte	Le PAS affirme le souhait du territoire de renforcer son attractivité touristique dans l'ensemble des types de tourisme, et des données sur l'offre et l'impact des flux touristiques sont produites par différentes structures.
Objectif	Posséder des données actualisées, et homogènes sur les aménagements touristiques, les activités proposées et les flux qui en découlent à l'échelle de l'ensemble du territoire.
Contenu	 État des lieux des aménagements, activités et services touristiques, des flux touristique
Temporalité	En continu.
Partenaires	EPCI; Communes; PPA; Professionnels du secteur; Offices de tourisme.
Financement	Temps agent
Évaluation	Suivi des données ; Suivi des dialogues entre les différents partenaires.



SYNTHESE DES FINANCEMENTS

La majorité des fiches action indique un financement sous la forme de « Temps agent ». Cela implique que le PETR porteur du SCoT engagera les moyens humains nécessaire à la bonne réalisation de ces fiches actions. Cela peut par exemple se faire par l'embauche d'un agent territorial de catégorie A.

